

S.S.I.A.P. 2

(Formation Initiale)

Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes



Personnel concerné par la formation

- Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 2 ou postulant à un emploi de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Pré requis

- Diplôme SSIAP1 ou équivalent et ancienneté requise en qualité d'agent des services de sécurité incendie
- Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)
- SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité
- Aptitude physique attestée
- *Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005 :*
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000448223>

Objectifs de la formation

- A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP2 à l'issue de l'examen.

Durée de la formation

- **77 heures** (70 heures de formation minimum + temps consacré à l'examen).

❖ Financement de la formation

Nous contacter.

Périoricité

- **Recyclage** (2 jours de formation) ou **remise à niveau** (3 jours de formation) tous les 3 ans.
 Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.

AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
 Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

AFC-IDF	OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
	FF_SSIAP 2	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	1 / 3

- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef d'équipe, durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Nombre de participants

12 maximum

Lieu de la formation

❖ AFC, 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine

Personne à contacter : Mme PUMPALOVIC au 01.43.90.98.00.

Date et délai d'accès : A disposition sur demande ou consultable sur le site web www.intercariforef.org (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation).

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme de formation agréée par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

- **Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**

Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet

Site d'examen validé par le président du jury

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

Moyens d'évaluation

- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

❖ Programme de la formation

- **Rôles et missions du chef d'équipe (38h00)**
Gestion de l'équipe de sécurité
Management de l'équipe de sécurité
Organisation d'une séance de formation
Gestion des conflits



AFC-IDF - contact@afc-idf.fr - Tel : 01.43.90.98.00 Portable : 06.98.74.10.24

siège social situé 24 boulevard Paul Vaillant Couturier – 94200 Ivry-sur-Seine – Déclaration d'activité 119 407 323 94 - RCS CRETEIL 504 980 970
Autorisation CNAPS : FOR-094-2029-06-11-20240585856

OBJET	RÉVISION	CRÉATION	RÉDACTION	DESTINATION	PAGE
AFC-IDF FF_SSIAP 2	24/06/2024	23/10/2017	SD	ADMINISTRATION	2 / 3

Evaluation de l'équipe
Information de la hiérarchie
Application des consignes de sécurité
Gestion des incidents techniques
Délivrance du permis feu

- **Manipulation du système de sécurité incendie (10h00)**
Système de détection incendie
Système de mise en sécurité incendie
Installations fixes d'extinction automatique
- **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie (06h00)**
Règlementation du code du travail
Commissions de sécurité et commission d'accessibilité
- **Chef du poste central de sécurité incendie en situation de crise (16h00)**
Gestion du poste central de sécurité
Conseils techniques aux services de secours

Bilan de la formation

Evaluation

Epreuve écrite	QCM de 40 questions (40 min)
Epreuve pratique	Animation d'une séquence pédagogique et gestion du P.C. en situation de crise.

Validation

- Obtenir la **note minimum de 12/20** au QCM, et être **apte** à l'épreuve pratique

Diplôme et attestation : Diplôme de Chef d'Equipe des Services de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes (SSIAP 2) et Attestation d'obtention du SSIAP 2